

**BURKINA FASO**

-----  
Unité-Progress-Justice



**31<sup>E</sup> SESSION DE LA COMMISSION POUR LA PREVENTION  
DU CRIME ET LA JUSTICE PENALE (CCPCJ)  
VIENNE, 16 - 20 MAI 2022**

**Déclaration du BURKINA FASO au débat général**

(Vérifier au prononcé)

**Monsieur le Président,**

Je voudrais vous féliciter, ainsi que les autres membres du Bureau pour votre élection et vous assurer de notre pleine coopération pour la réussite de votre mission. Je remercie également le Secrétariat pour l'excellente préparation de cette session, en dépit des conditions difficiles imposées par la pandémie de covid-19.

Ma délégation souscrit aux déclarations faites aux noms du G77 plus la Chine et du Groupe africain et souhaite faire les commentaires suivants à titre national.

**Monsieur le Président,**

Le contexte sanitaire international dans lequel nous vivons depuis maintenant deux ans a montré à quel point les réseaux criminels organisés évoluent et s'adaptent à l'évolution du monde.

C'est pourquoi, nous réitérons la nécessité de développer des réponses efficaces pour s'attaquer aux causes profondes de toutes les formes de criminalité qui sapent nos efforts de développement durable. Les Conventions des Nations Unies contre la Criminalité Transnationale Organisée et contre la corruption constituent en cela des instruments importants dont nous appelons les Etats parties à renforcer la mise en œuvre.

Face à ces défis, il y a lieu d'apprécier et de soutenir le travail précieux que l'ONUDC et la CCPCJ accomplissent pour soutenir les efforts des Etats dans la prévention du crime et pour améliorer l'efficacité des systèmes de justice pénale.

**Monsieur le Président,**

Le Burkina Faso est profondément préoccupé par la recrudescence du terrorisme qui constitue une menace sérieuse à la paix, à la sécurité des populations et à la stabilité des institutions dans la région du Sahel.

Ma délégation souligne la nécessité de mettre en œuvre les instruments internationaux et les résolutions pertinentes des Nations Unies pour combattre le

terrorisme et les autres formes de crimes qui y sont liés, en particulier le trafic illicite d'armes à feu, de munitions, de substances psychotropes et le blanchiment d'argent.

En ce sens, nous rappelons les engagements pris dans la Déclaration de Kyoto, visant à « renforcer la coopération aux niveaux international, régional et sous-régional pour prévenir et combattre tous les actes, méthodes et pratiques qui relèvent du terrorisme sous toutes ses formes et dans toutes ses manifestations ».

En outre, il est indéniable que l'atteinte des objectifs de développement durable nécessite de coordonner les actions en vue de prévenir et combattre la corruption et les flux financiers illicites.

Pour ce faire, il importe de renforcer la coopération internationale, en particulier dans le domaine du recouvrement et le rapatriement des avoirs, conformément à la Convention des Nations Unies contre la corruption et dans le respect de la souveraineté des Etats requérants.

**Monsieur le Président,**

L'utilisation des Technologies de l'Information et de la Communication (TIC) dans des activités criminelles est un phénomène qui présente des menaces graves et multiformes sur la sécurité des Etats et entrave leurs efforts de développement. Ce phénomène aggrave également les autres formes de criminalité.

C'est pourquoi ma délégation se félicite du thème du débat thématique de cette session, qui vise à renforcer l'utilisation des preuves numériques dans la justice pénale et lutter contre la cybercriminalité.

Convaincu de la nécessité de disposer d'un instrument juridique international pour prévenir et combattre ce phénomène, le Burkina Faso réitère son plein soutien au processus en cours pour l'élaboration d'une convention universelle. Il félicite Madame la Présidente et le Bureau du Comité Ad Hoc, ainsi que le

Secrétariat pour le caractère remarquable, inclusif et impartial avec lequel les travaux sont conduits.

Il est également impérieux d'intensifier la coopération internationale en vue de prévenir et de combattre efficacement toutes les formes de criminalité telles que la traite des êtres humains, le trafic de migrants, le trafic des biens culturels, ainsi que les crimes portant atteinte à l'environnement.

Enfin, ma délégation salue l'assistance apportée par l'ONUSC pour accompagner les Etats dans la lutte contre la criminalité et améliorer les systèmes de justice pénale. Nous lançons un appel pour une coopération internationale plus accrue pour renforcer les institutions judiciaires et favoriser l'atteinte des objectifs de développement durable, en particulier l'ODD 16 « paix, justice et institutions efficaces ».

*Je vous remercie*